



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉSUMÉ RÈGLEMENT 262-2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, Benoit Charbonneau, ce qui suit :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 155-2014
AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RUES À
PROXIMITÉ DE FORTES PENTES.**

A été adopté par le conseil municipal et est entré en vigueur à la date mentionnée ci-après en regard du règlement suivant :

Date d'adoption : 8 septembre 2025
Date d'entrée en vigueur : 18 septembre 2025
DONNÉ à Lantier ce 23^e jour de septembre de l'an deux mille vingt-cinq

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier